



L'IMPACT ELECTORAL DES CANDIDATURES FEMININES, DE LA DIVERSITE ET DU CUMUL DES MANDATS SUR LES RESULTATS DU PS AUX DERNIERES LEGISLATIVES

Déjà publiés

- » N°70 : Ces villes que le FN pourrait conquérir lors des municipales de 2014
- » N°69 : Les Français face à la hausse des carburants
- » N°68 : Les Français et le football
- » N°67 : Le vote des musulmans à l'élection présidentielle
- » N°66 : Analyse sur le profil des candidats aux élections législatives 2012
- » N°65 : La mémoire politique des sondés : amnésie, contrevérités et postures rétroactives
- » N°64 : Analyse électorale sur la géographie du vote Front de Gauche au premier tour de l'élection présidentielle
- » N°63 : Permanences et mutations des géographies du vote Sarkozy et socialiste entre 2007-2012
- » N°62 : Analyse sur le vote en fonction de la distance aux grandes agglomérations
- » N°61 : Les électorats sociologiques - La singularité du vote protestant en question
- » N°60 : Analyse sur l'intérêt et la mobilisation autour de la campagne électorale

Retrouvez tous les Ifop Focus sur www.ifop.com.

» Les résultats des élections législatives font souvent l'objet d'analyses sur l'évolution des rapports de force politiques mais d'autres phénomènes nous ont également paru intéressants à observer. Le dernier scrutin a en effet été marqué par une féminisation accrue des candidatures et par la place plus importante accordée aux candidats issus de la diversité par certains partis dont le Parti Socialiste. Cette formation, qui compte dans ses rangs un nombre important de « cumulards », a par ailleurs annoncé sa volonté de mettre fin au cumul des mandats. Le présent article se propose d'évaluer l'impact et l'incidence de ces trois phénomènes que sont la féminisation des candidatures, la présentation de candidats issus de la diversité et le cumul des mandats sur les résultats électoraux d'un parti, en l'espèce le Parti Socialiste, particulièrement en pointe et concerné sur ces enjeux..

1 – Candidatures féminines et issues de la diversité : quelle influence sur les résultats électoraux ?

1a. Performances électorales comparées des candidats et candidates du PS aux législatives.

Mesurer si le fait de présenter une candidate plutôt qu'un candidat a eu un impact positif, négatif ou aucune influence pour le PS implique de prendre quelques précautions méthodologiques. Comparer pour un même parti de manière binaire les scores moyens de ses candidats et de ses candidates conduirait à s'exposer à des biais importants et qui renvoient d'ailleurs à la question de la place des femmes en politique. Deux variables doivent en effet être intégrées si l'on ne veut pas fausser l'analyse :

- Le statut du candidat ou de la candidate. S'agit-il ou non de sortants ? On sait en effet que le fait d'être sortant permet généralement d'accroître son score, au moins au premier tour. Or du fait de pratiques et d'habitudes politiques héritées du passé, les femmes sont encore très sous-représentées parmi les sortants, leur conquête de postes électifs ne se faisant que progressivement. Il conviendra donc de comparer les performances des candidats masculins et féminins à statut égal en distinguant les sortants des non-sortants.
- De la même façon, il faut aussi prendre en compte dans cette analyse, l'orientation politique des circonscriptions où se présentent les hommes et les femmes d'un même parti afin d'observer si les circonscriptions dévolues aux femmes ne sont pas, par hasard, moins favorables que celles attribuées aux hommes.

Sur la base de nos calculs, les résultats sont alors les suivants pour le premier tour des législatives.

	Score moyen dans les circonscriptions où un homme se présentait	Score moyen dans les circonscriptions où une femme se présentait	Ecart Homme/Femme
Cas où le candidat PS était sortant			
Score de F.Hollande au 1 ^{er} tour	34,3 %	33,4 %	+0,9
Score du PS au 1 ^{er} tour des législatives	45,2 %	44,4 %	+0,8
Cas où le candidat PS était non-sortant			
Score de F.Hollande au 1 ^{er} tour	28,5 %	27 %	+1,5
Score du PS au 1 ^{er} tour des législatives	33,6 %	31,6 %	+2

Deux enseignements principaux apparaissent à la lecture de ces résultats. Premier constat, les femmes non-sortantes n'ont pas été envoyées a priori dans des circonscriptions beaucoup plus

difficiles pour le PS que leurs homologues masculins puisqu'en moyenne, on note un écart de 1,5 point seulement entre le niveau de vote pour François Hollande au premier tour dans les deux types de circonscriptions. Il semble donc que le PS, déjà bien engagé d'un point de vue quantitatif pour respecter la parité en ayant présenté 46 % de candidates (214 sur 461), ait globalement aussi joué le jeu qualitativement en attribuant à ses candidates des circonscriptions où l'audience du PS est assez similaire à celle prévalant dans les circonscriptions assignées à ses candidats.

Second constat, à statut équivalent, le score moyen des candidats socialistes est très proche de celui des candidates parmi les sortants comme parmi les non-sortants puisqu'il n'y a que 0,8 point d'écart pour les sortants et 2 points pour les non-sortants. Et si l'on recalcule cet écart en tenant compte du différentiel constaté lors de la présidentielle (les circonscriptions attribuées aux femmes ayant un peu moins voté pour François Hollande au premier tour), on obtient alors un différentiel, corrigé de ce handicap, de -0,1 dans la catégorie des sortants et de +0,5 parmi les non-sortants. D'un point de vue démocratique, cet enseignement est assez rassurant puisqu'il démontre que les électeurs (en tout cas ceux qui votent pour le PS au premier tour) ne sont guère sensibles au genre du candidat qui leur est proposé.

Pour autant, cette vision optimiste mérite d'être nuancée lorsqu'on analyse les performances comparées des candidats et candidates au second tour. En effet, si parmi les sortants le taux de victoire des femmes est de 100 % et très proche de celui des hommes, la situation est nettement moins riante concernant les non-sortants comme l'indique le tableau ci-dessous.

Comparaison du taux de victoires des candidats et candidates du PS

	Nombre de candidats	Nombre de victoires	Taux de victoires	Score moyen de F. Hollande au 2 nd tour dans la circo.
Hommes sortants	96	94	98 %	59,7 %
Femmes sortantes	44	44	100 %	58,7 %
Hommes non sortants	149	81	54 %	51 %
Femmes non sortantes	167	61	37 %	48,6 %

Parmi les non-sortants (qui constituaient, rappelons-le, la majorité des candidats socialistes), les femmes n'ont été que 37 % à se faire élire contre un taux de victoires de 54 % pour les hommes. Comment expliquer cet écart de 17 points et cette moindre performance des femmes lors du tour décisif alors qu'on a vu qu'elles étaient parvenues à faire un score relativement proche de celui des hommes au premier tour ? Il semble que la sociologie électorale des circonscriptions dévolues aux femmes non-sortantes soit en moyenne moins favorable à la gauche en général. Dans ces circonscriptions réservées aux femmes, François Hollande n'a obtenu que 48,6 % (Nicolas Sarkozy y étant donc en tête, contrairement à la tendance nationale) alors qu'il a atteint en moyenne 51 % dans les circonscriptions attribuées à des hommes non-sortants. Cet écart de 2,4 points est donc, d'une part, plus marqué que sur le résultat du PS seul au premier tour (François Hollande faisant en

moyenne 1,5 point de plus dans les circonscriptions assignés aux hommes) et conditionne, d'autre part, le franchissement décisif de la barre des 50 % pour le camp de la gauche rassemblée : derrière François Hollande au second tour de la présidentielle ou... derrière un candidat ou une candidate socialiste au second tour des législatives. Lestées d'un petit, mais significatif, handicap supplémentaire, les candidates non-sortantes ont échoué davantage que leurs homologues masculins.

Si l'on poursuit l'analyse en se concentrant sur le segment stratégique et numériquement important des non-sortants dépourvus de mandats locaux¹ (190 candidats), il apparaît que c'est bien principalement la moindre inclinaison à gauche (mesurée à l'aune du score de François Hollande au second tour de la présidentielle) et non pas une plus faible capacité de rassemblement des candidates socialistes au second tour qui explique les échecs plus nombreux des candidates non-sortantes par rapport à leurs homologues masculins.

L'incidence du rapport de force du second tour de la présidentielle sur le taux de victoires des candidats et candidates socialistes non-sortants et dépourvus de mandats locaux

	Score moyen de F. Hollande au 2 nd tour dans la circo.	Nombre de candidats	Nombre de victoires	Taux de victoires
Hommes	Inférieur à 50 %	32	7	22 %
Femmes	Inférieur à 50 %	76	6	8 %
Hommes	Supérieur à 50 %	36	26	72 %
Femmes	Supérieur à 50 %	46	33	72 %
Total Hommes		68	33	49 %
Total Femmes		122	39	32 %

On retrouve ici un différentiel global de 17 points entre le taux de victoires constaté parmi les femmes non-sortantes et sans mandat local et le taux de victoires parmi leurs camarades masculins (32 % contre 49 %). Pour autant, si l'on ne considère que les circonscriptions où François Hollande était majoritaire au second tour, ce différentiel disparaît totalement et dans ces circonscriptions acquises à la gauche, les candidates se sont faites élire dans la même (et importante) proportion que les hommes : 72 %. Le handicap des femmes se concentre donc, et de deux façons, dans les circonscriptions où la gauche n'était pas majoritaire au second tour de la présidentielle :

- D'une part, on l'a vu, elles ont proportionnellement davantage hérité que les hommes de ce type de circonscriptions moins favorables.
- D'autre part, elles y ont moins bien performé que leurs camarades avec un taux de victoires de 8 % seulement contre 22 % pour les hommes.

¹ Nous développons dans la seconde partie de cet article l'impact des mandats locaux sur les performances électorales des candidats socialistes

1b. Les candidats du PS issus de la diversité : quel bilan électoral

La mesure des effets de la présentation des candidats issus de la diversité suppose de prendre les mêmes précautions méthodologiques que précédemment, à savoir la prise en compte du statut du candidat (sortant ou non) et les particularismes politiques de chaque circonscription. A celles-ci s'ajoute le choix de se concentrer uniquement sur les circonscriptions de France métropolitaine et sur les candidats portant l'étiquette unique du Parti Socialiste. Au regard de ces précautions méthodologiques ont été identifiées 19 circonscriptions en France métropolitaine qui étaient réservées à un candidat dit « issu de la diversité » pour reprendre la terminologie du PS. Ces circonscriptions se situent majoritairement sur des territoires fortement marqués par l'immigration et comprennent de nombreuses villes où la proportion de Français issus de la diversité est importante (une partie de Champigny-sur-Marne, Drancy, Montreuil, une partie de Tourcoing, une partie du 20^{ème} arrondissement de Paris par exemple).

Le profil politique des circonscriptions où le PS présentait des candidats issus de la diversité

Score de F.Hollande au 2 nd tour dans la circonscription	Circonscriptions où le PS présentait un candidat	Circonscriptions réservées aux candidats issus de la diversité
Moins de 47% des suffrages	24 %	28 %
Entre 47% et 53% des suffrages	30 %	11 %
Plus de 53% des suffrages	46 %	61 %
Total	100 %	100 %

Score moyen	52,7 %	54,9 %
-------------	--------	--------

La lecture des résultats ci-dessus permet de constater que les circonscriptions réservées aux candidats issus de la diversité étaient plutôt favorables à la gauche et au Parti Socialiste. Quand en moyenne François Hollande obtenait 54,9% des suffrages au second tour de l'élection présidentielle dans ces territoires, il en obtenait 52,7% dans l'ensemble des circonscriptions où le Parti Socialiste présentait un candidat, soit une différence de 2,2 points. La création de trois strates – circonscriptions où Hollande obtenait moins de 47% des suffrages, entre 47% et 53% des suffrages et plus de 53% des suffrages – permet d'affiner l'analyse. Les candidats issus de la diversité apparaissaient ainsi en position de force par rapport à leurs principaux concurrents de la droite à l'approche des élections législatives dans 61% des circonscriptions qui leur étaient réservées, soit 11 circonscriptions au total, tandis qu'ils occupaient une position plus fragile dans 28% d'entre elles. Ils n'ont donc pas été envoyés dans des circonscriptions à priori plus difficiles que les autres candidats du Parti Socialiste, bien au contraire.

Le taux de victoires aux élections législatives des candidats présentés par le Parti Socialiste et des candidats issus de la diversité

Score de François Hollande au second tour de l'élection présidentielle	Taux de victoires dans les circonscriptions où le PS présentait un candidat	Taux de victoires dans les circonscriptions réservées aux candidats issus de la diversité
Moins de 47% des suffrages	13 %	0 %
Entre 47% et 53% des suffrages	54 %	33 %
Plus de 53% des suffrages	91 %	73 %

Nombre de candidats	456	19
Nombre de victoires	280	9
Taux de victoires global	61 %	47 %

La comparaison des résultats obtenus par les candidats issus de la diversité du Parti Socialiste et par l'ensemble des candidats du Parti Socialiste dans les différentes strates de circonscriptions suggère un taux de victoires moins élevé pour les premiers cités (47% contre 61% pour l'ensemble des candidats présentés par le Parti Socialiste). Celui-ci se manifeste dans l'ensemble des strates de circonscriptions. Ainsi, dans les circonscriptions où François Hollande avait obtenu moins de 47% au second tour, 13% des candidats du Parti Socialiste ont réussi (souvent aidé par un fort vote FN) à renverser une situation initialement plutôt compromise, ce qui n'a jamais été le cas dans les circonscriptions réservées aux candidats issus de la diversité, qui n'ont pas bénéficié d'une forte présence de l'extrême-droite et des possibilités de triangulaires. Dans les circonscriptions plus incertaines, où François Hollande et Nicolas Sarkozy étaient proches en nombre de voix au second tour du scrutin présidentiel, un candidat dit « issu de la diversité » sur trois a finalement été élu à l'Assemblée Nationale contre un taux de victoire s'élevant à 54% pour l'ensemble des candidats du Parti Socialiste. Enfin, dans les circonscriptions plus favorables à la gauche, le taux de victoire dans les circonscriptions réservés est également plus faible (73% contre 91% pour l'ensemble des candidats présentés par le Parti Socialiste). Mais les trois défaites sur onze candidats recensées dans cette strate s'expliquent au moins en partie par la présence d'une candidature d'un socialiste dissident et/ou la forte implantation locale de l'un de leurs concurrents. Ce fut le cas pour Milouda Latrèche battue au second tour des élections législatives par Jean-Christophe Lagarde, député du Nouveau Centre de la 5^{ème} circonscription de Seine-Saint-Denis depuis 2002, pour Yacine Djaziri battu dès le premier tour par Jacqueline Fraysse, députée communiste de la 4^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine depuis 1997, et pour Fawaz Karimet battu par le candidat dissident socialiste René Dosières, député de la 1^{ère} circonscription de l'Aisne depuis 1997.

La comparaison des résultats de l'élection présidentielle et des élections législatives dans les circonscriptions où le PS présentait un candidat non-sortant et dans les circonscriptions où le PS présentait un candidat non-sortant « issu de la diversité »

	Circonscriptions où le PS présentait un candidat non-sortant	Circonscriptions réservées aux candidats non-sortants issus de la diversité
Score du PS au premier tour des élections législatives	32,8 %	31,3 %
Score de François Hollande au premier tour de l'élection présidentielle	27,7 %	30,6 %
<i>Ecart Législatives/Présidentielle</i>	+ 5,1	+ 0,7

Score du PS au second tour des élections législatives en cas de duel gauche-droite	49,8 %	50,0 %
Score de François Hollande au second tour de l'élection présidentielle	49,5 %	52,6 %
<i>Ecart Législatives/Présidentielle</i>	+ 0,3	- 2,6

La comparaison des scores du Parti Socialiste lors de l'élection présidentielle et des législatives permet de développer davantage l'analyse. Il s'agit alors de se concentrer sur les candidats non-sortants afin d'éliminer les biais liés à l'avantage donné aux sortants qui se représentent pour ces élections (cf. infra) sachant que les candidats issus de la diversité étaient quasiment tous des non-sortants : 18 sur 19 soit un taux de 95 % contre « seulement » 70% de non-sortants parmi l'ensemble des candidats PS. Cette comparaison confirme premièrement que les circonscriptions réservées aux candidats issus de la diversité n'étaient pas les plus défavorables comme l'indiquent les résultats du premier et du second tour de l'élection présidentielle. Elle montre deuxièmement les difficultés rencontrées par les candidats issus de la diversité pour recueillir autant de suffrages au premier tour que l'ensemble des candidats du Parti Socialiste : ils n'améliorent en moyenne en effet le score de François Hollande au premier tour de l'élection présidentielle de 0,7 point seulement, tandis que les candidats du PS dans leur ensemble l'amplifient de 5,1 points. Et si cette moindre performance peut en partie s'expliquer par une plus forte concurrence dans ces circonscriptions, les résultats du second tour en cas de duel entre la gauche et la droite s'avèrent également défavorables aux candidats issus de la diversité. Ils n'obtiennent en effet que 50% soit 2,6 points de moins que François Hollande dans leurs circonscriptions, quand les candidats non-sortants du Parti Socialiste en obtiennent 49,8%, soit 0,3 point de plus que François Hollande.

Cette moindre efficacité électorale pourrait-elle s'expliquer par un surcroît d'abstention dans les circonscriptions qui étaient réservée aux candidats de la diversité, qui pour bon nombre d'entre elles correspondaient à des communes de banlieues ?

	Circonscriptions où le PS présentait un candidat non-sortant	Circonscriptions réservées aux candidats non-sortants issus de la diversité
Taux d'abstention au second tour des élections législatives	43,7 %	46,1 %
Taux d'abstention au second tour de l'élection présidentielle	19,6 %	20,0 %
<i>Ecart Législatives/Présidentielle</i>	<i>+ 24,1</i>	<i>+ 26,1</i>

Comme le montre le tableau ci-dessus, le différentiel entre les taux d'abstention mesurés au second tour des élections législatives et au second tour de la présidentielle est en effet plus élevé dans les circonscriptions que le Parti Socialiste a réservé à des candidats dits « issus de la diversité ». On peut supposer que le rejet suscité par Nicolas Sarkozy a dopé la participation à l'élection présidentielle dans ces territoires mais que cet effet a été de courte durée et que la participation a reflué davantage dans ces circonscriptions lors des législatives. Pour autant, au regard des chiffres, cette progression plus forte de l'abstention due à une moindre mobilisation de l'électorat de gauche ne peut expliquer qu'une partie de la moindre performance électorale des candidats de la diversité. Si ces derniers n'ont pas obtenu des résultats totalement conformes au potentiel électoral de leur circonscription, 9 des 19 des candidats présentés sous la seule étiquette du PS en métropole ont néanmoins fait leur entrée à l'Assemblée Nationale².

2 – L'impact électoral du cumul des mandats

Particularité de la vie politique française, le cumul des mandats a suscité des débats virulents notamment au PS à la suite de la décision portée par la première secrétaire Martine Aubry, et validée par un vote militant, de mettre fin à cette pratique. Présentée comme une condition indispensable au nécessaire renouvellement de la vie et du personnel politiques, cette décision a été combattue avec force par certains élus locaux et personnalités socialistes qui ont dénoncé « un désarmement unilatéral ». Cette position postule que le cumul des mandats offre un avantage électoral significatif pour un parti disposant, comme le PS, d'un réseau fourni d'élus locaux qui peuvent s'appuyer sur ces positions déjà acquises pour partir à la conquête ou défendre des mandats nationaux notamment dans le cas d'un scrutin comme les dernières législatives. Qu'en est-il vraiment ? Hormis quelques cas emblématiques bien identifiés, peut-on mesurer statistiquement au plan national l'impact du cumul ? L'ampleur d'une prime « aux cumulards » est-elle la même pour tous les mandats locaux ? Et question subsidiaire, cette pratique a-t-elle joué un rôle déterminant dans la victoire du PS en juin dernier ? Nous avons circonscrit notre analyse au PS d'une part parce qu'il a remporté les élections législatives et, d'autre part parce que c'est dans ses rangs que les débats sur la question ont été, et sont encore, les plus vifs au regard notamment du nombre élevé de candidats et/ou d'élus

² Le PS a présenté quatre autres candidats issus de la diversité : deux sur les circonscriptions des Français de l'étranger et deux sous investiture commune Europe Ecologie / PS.

concernés. En effet, si l'on ne retient que les cas des candidats à la députation qui étaient déjà conseillers généraux ou maires, cela représente d'après nos pointages 43 % de l'ensemble des candidats socialistes en juin dernier, à raison de 99 (soit 21 % des candidats) maires, et 71 (soit 15 % des candidats) conseillers généraux, 29 candidats (soit 6 % des candidats) cumulant les deux mandats. Nous n'avons retenu que ces deux types de mandats car ils sont remportés à l'issue de scrutins très personnalisés qui traduisent, de notre point de vue, un ancrage territorial et électoral bien plus significatif qu'un mandat de conseiller régional ou de conseiller municipal ou de maire-adjoint, où la personnalité n'est pas élue sur son nom. A l'instar de ce que nous avons observé lors de l'analyse sur les candidatures féminines, il convient également d'opérer une distinction entre les députés sortants et les non-sortants. Une fois ce tri opéré, on obtient alors les résultats suivants.

*Le score moyen des candidats socialistes au premier tour des législatives
en fonction de leurs mandats locaux*

	Ni maires, ni conseillers généraux	Conseillers généraux	Maires	Maires et conseillers généraux	Score moyen du PS
Cas où le candidat PS était sortant	44,8 %	44,9 %	45,2 %	45,6 %	44,9 %
Cas où le candidat PS était non-sortant	30,9 %	34,8 %	35,4 %	(*)	32,5 %

(*) effectifs non suffisants correspondants à ce cas de figure

Ces chiffres démontrent très clairement que pour les non-sortants, le fait d'être détenteur d'un mandat de conseiller général ou de maire constitue un vrai avantage. La prime au cumul est même un peu plus importante lorsque l'on est maire (4,5 points de plus en moyenne par rapport aux candidats n'étant ni maire, ni conseiller généraux) que lorsqu'on est conseiller général (+3,7 points). Et si l'on affine l'analyse, le rendement est, logiquement, encore meilleur pour les maires des grandes villes³ (+5,4 points) que pour ceux des communes plus modestes (+4,1 points). Ce phénomène peut s'expliquer par deux facteurs : en général, les grandes villes et les villes moyennes pèsent d'un poids plus important dans leur circonscription respective que les petites communes, et, d'autre part, la sociologie électorale des grandes métropoles est plus favorable au PS.

Si le fait d'avoir déjà été élu sur son nom en tant que conseiller général ou maire apparaît donc comme un avantage certain pour les candidats socialistes se lançant à la conquête d'une circonscription, l'effet est quasiment nul en revanche pour un député sortant. Parmi les sortants, le score moyen de ceux qui sont maires n'est supérieur que de 0,4 point par rapport à celui de leurs collègues non-cumulards et le score moyen de ceux qui sont conseillers généraux n'est supérieur que de 0,1 point. Une fois élu député, la prime au sortant pèse beaucoup plus que la possession d'un autre mandat local, qui a pu en revanche avoir son importance précédemment lors de la conquête du siège de député. Cette prédominance, en termes d'impact électoral, du statut de député sortant sur la détention d'un mandat local est illustré par le fait que la détention de deux mandats (maire et

³ Plus de 20 000 habitants

conseiller général) n'a offert pour les sortants concernés en moyenne qu'un supplément de 0,8 point par rapport à leurs collègues eux-aussi sortants mais dépourvus de ce type de mandat (45,6 % contre 44,8 %).

L'analyse de la proportion de victoires aux législatives selon les différents profils des candidats socialistes confirme ces tendances. Parmi les 140 députés socialistes sortants, le taux de victoire a été exceptionnellement élevé et quasiment identique parmi les cumulards (100 % de victoires) et les non-cumulards (97 %).

La proportion de victoires en fonction du profil des candidats socialistes

	Nombre de candidats	Nombre de victoires	Taux de victoires
Candidats sortants	140	138	99 %
Dont cumulards	69	69	100 %
Dont non-cumulards	71	69	97 %
Candidats non-sortants	316	142	45 %
Dont maires et conseillers généraux	25	16	64 %
Dont maires	51	30	59 %
Dont conseillers généraux	50	24	48 %
Dont sans mandats	190	72	38 %

Comme le montre le tableau ci-dessus, le taux de victoire pour les 316 non-sortants a été assez logiquement nettement moins important que pour les sortants et a fortement varié selon le profil du candidat. Quand à peine plus du tiers (38 %) des non-sortants sans mandat local sont parvenus à l'emporter, cette proportion a approché de justesse la barre des 50 % (48 %) parmi leurs camarades conseillers généraux et a atteint 59 % pour ceux qui étaient maires. A l'instar de ce que l'on a mesuré pour le premier tour, le fait pour un candidat à la députation non-sortant de détenir déjà un mandat local est un précieux atout et accroît donc sensiblement les chances de l'emporter⁴. Dans cette optique, la conquête d'un siège de maire semble plus utile électoralement que celle d'un poste de conseiller général, la possession des deux mandats se traduisant par une légère hausse de la probabilité de succès (64 % contre 59 % pour les candidats uniquement maires).

Au total, parmi les 280 candidats socialistes élus, une moitié (138 exactement) est composée de sortants (cumulards ou non), un quart (70) de candidats non-sortants désormais cumulards, le dernier quart (72) regroupant également des non-sortants mais non-cumulards. Or comme le montre le tableau suivant, si les sortants ont puissamment contribué à la vague rose en étant quasiment tous réélus, le cumul des mandats pratiqué par bon nombre d'aspirants députés a également été un ressort important de la victoire des socialistes. En effet, si on se place dans l'hypothèse théorique d'une absence de candidats disposant déjà d'un mandat local parmi les non-sortants et qu'on applique alors à tous les non-sortants, un taux de victoires de 38 % (soit la proportion de victoires

⁴ Alors que cela ne joue quasiment pas pour les sortants qui bénéficient davantage de leur statut de député déjà en place.

réellement observée parmi les non sortants sans mandat local), le nombre de députés socialistes élus aurait été de 259 et non de 280.

Projection théorique sur le nombre d'élus du PS aux législatives en cas d'absence d' « effet cumul »

Type de candidats	Législatives de 2012			Hypothèse Législatives de 2012 sans cumul des mandats		
	Nbre de candidats	Taux de victoires	Nbre de victoires	Nbre de candidats	Taux de victoires	Nbre de victoires
Sortants	140	99 %	138	140	99 %	138
Non-sortants avec un mandat local	126	56 %	70	126	38 %	49
Non-sortants sans mandat local	190	38 %	72	190	38 %	72
Total	456	61 %	280	456	57 %	259

Dans le même ordre d'idées, il est intéressant de relever que sur les 70 candidats socialistes non-sortants qui ont été élus et qui cumulent un mandat de maire ou de conseiller général, 23 d'entre eux avaient conquis ce mandat local lors des municipales de 2008 ou des cantonales de 2008 et 2011. Ceci illustre bien que, même si avec l'inversion du calendrier électoral et le quinquennat, les législatives sont désormais très fortement indexées sur l'issue de l'élection présidentielle, les victoires remportées par la gauche lors des élections locales durant le mandat de Nicolas Sarkozy ont permis la conquête de mandats locaux qui ont ensuite été très utiles pour faire basculer des circonscriptions à gauche.

De manière plus générale, et sans se focaliser sur les dernières élections locales, l'imposant vivier d'élus de terrain socialistes constitué au fil des années a représenté un point d'appui important pour conquérir l'Assemblée. Disposant aujourd'hui de la majorité des sièges, le PS peut désormais envisager l'interdiction du cumul des mandats (ce qui limiterait l'impact sur les législatives de 2017 d'une éventuelle vague bleue lors des prochaines élections locales) tout en espérant pouvoir alors compter sur le puissant « effet sortant » pour conserver ses positions à l'Assemblée.

Retrouvez toutes les analyses Ifop Focus sur www.ifop.com

Ces analyses sont publiées par le Département Opinion et Stratégies d'Entreprises de l'Ifop.
Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Jérôme Fourquet – Directeur du Département Opinion et Stratégies d'Entreprises
jerome.fourquet@ifop.com

Esteban Pratviel - Chargé d'études au sein du Département Opinion et Stratégies d'Entreprise